

PROJET PEDAGOGIQUE

Les Petits Matelots



LES PETITS MATELOTS ASBL

RUE DE NAMUR, 15/C – 1476 HOUTAIN-LE-VAL

Projet Pédagogique - Conforme par l'ONE – Validé le 12/02/2026

Chers parents,

L'équipe des Petits Matelots vous invite à lire son projet pédagogique, n'hésitez surtout pas à leur poser des questions et à soumettre vos attentes afin que l'on puisse vous répondre et vous expliquer pourquoi nous fonctionnons comme cela.

A savoir que ce projet pédagogique résume la façon dont nous travaillons et mettons en œuvre un cadre de vie pour le plus grand bien être de votre enfant ainsi que celui des autres enfants.

Ce projet pédagogique est revu et remis à jour toute l'année, nous prenons en compte vos idées, ainsi que celle de l'équipe travaillant toute l'année et durant plus ou moins deux ans et demi avec vos enfants avant qu'ils ne prennent le chemin de l'école.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Table des matières

1. Présentation de la crèche	4
1.1. <i>Notre localisation</i>	4
1.2. <i>Notre pouvoir organisateur</i>	4
1.3. <i>Notre équipe</i>	4
2. Le projet et le cadre éducatif	5
2.1. <i>Le plan ACTE</i>	5
2.2. <i>La santé au sein de la crèche</i>	6
2.3. <i>Nos petites règles</i>	7
3. Les espaces et l'environnement de l'enfant	7
3.1. <i>Les différents espaces</i>	7
3.2. <i>L'hygiène</i>	10
4. L'accueil de l'enfant et sa famille	10
4.1. <i>L'inscription de l'enfant</i>	10
4.2. <i>La familiarisation</i>	11
4.3. <i>La fin de l'accueil</i>	13
5. Le quotidien à la crèche	13
5.1. <i>Une journée type</i>	13
5.2. <i>Les repas et les horaires</i>	14
5.3. <i>Les siestes</i>	15
5.4. <i>Les soins</i>	15
5.5. <i>L'acquisition à la propreté</i>	16
6. Les activités et les temps fort	16
6.1. <i>Les activités</i>	16
6.2. <i>Les jours de fêtes</i>	18
7. Informations pratiques	18
7.1. <i>Les tarifs</i>	18

1. Présentation de la crèche

1.1. Notre localisation

La crèche des Petits Matelots se situe à la Rue de Namur au numéro 15/C sur la Commune de Genappe, entre Nivelles, Namur, Charleroi, Waterloo... Un arrêt de bus se trouve à deux cents mètres à pied.

Située au début d'un chemin de terre en retrait de la chaussée principale, elle offre un accès facile à des balades dans les champs ou à la découverte des vaches.



1.2. Notre pouvoir organisateur

Notre pouvoir organisateur est composé de deux personnes :

- Mr Yves Jacques – Président
- Mr Aurélien Girboux – Trésorier et directeur général

La crèche est gérée par :

- Mme Céline Jacques – Directrice

En collaboration avec :

- L'Office de la Naissance et de l'Enfance
- La Ferme aux Légumes
- Helaba
- ...

La crèche est une Association Sans But Lucratif (ASBL). Sa mission est d'accueillir, d'accompagner et de favoriser le développement de votre enfant, dans le respect de ses envies, de ses besoins et de son rythme d'évolution.

1.3. Notre équipe



Notre équipe se compose de 3 puéricultrices référentes, d'une puéricultrice volante, d'une responsable d'équipe, d'une directrice, de stagiaires tout au long de l'année et d'une aide polyvalente.

Céline est la directrice de la crèche, aide-soignante de formation, ayant un diplôme d'accueillante autonome mais également de directrice de maison d'enfants et la certification en complémentaire de direction petite enfance. Maman de deux petites têtes blondes, Louis et Isaline.

Aurore est responsable d'équipe. Puéricultrice de formation, elle est également certifiée en psychomotricité de l'enfant. Elle assure la gestion des inscriptions et participe à l'encadrement des enfants. Elle est également maman de deux enfants, Ilyes et Jana.

*ASBL LES PETITS MATELOTS
Projet Pédagogique 2026*

Laëtitia est puéricultrice de formation, ayant une certification en psychomotricité de l'enfant, référente de section et également maman de deux enfants, Rachel et Sam.

Laurence est puéricultrice de formation, référente de section, maman de trois enfants, Thiméo, Tom et Lina.

Sherley est puéricultrice de formation, elle est volante au sein des différentes sections de la crèche.

Maryna est aide-polyvalent au sein de la structure, elle gère la cuisine ainsi que l'entretien au quotidien.

Un/e stagiaire de longue durée est également présente au sein de la crèche, elle travaille de façon volante au sein des différentes sections de la crèche.

Une fois par mois, l'équipe se réunit afin de discuter individuellement de chaque enfant, cela permet un moment d'échange sur leur évolution et leur interaction au sein des groupes d'enfants et du passage possible de section. La mise en place de nouveaux projets, d'activités.

La puéricultrice de référence est une personne qui est attachée à une même section. Dans la mesure du possible, elle suivra les enfants de section en section car elle reste un point de repère pour les enfants de son groupe.

Nous mettons en place des formations continues tout au long de l'année afin que l'équipe se forme à de nouvelles techniques ou encore d'apprendre de nouvelles choses. Nous sommes dans un métier où apprendre se fait tout au long de la carrière.

Les horaires de nos puéricultrices sont variables.

La direction est disponible à votre écoute afin de répondre aux questions éventuelles sur simple rendez-vous.



2. Le projet et le cadre éducatif

2.1. Les projets ACTE

Qu'est-ce que le Plan ACTE ? Accueil en Transition Ecologique

Vous allez nous dire, c'est bien beau tout cela. Mais comment le mettre en place en crèche...

Nous allons tout simplement veuille à pleins de choses qui futiles soient-elles peuvent permettre une écologie simple et facile à mettre en place au quotidien.

Voici donc quelques exemples que nous allons mettre en place ?

- Mise en place d'une vaisselle en verre (une vaisselle de tous les jours, afin d'éviter le plastique) ;
- Mise en place des ampoules LED dans chaque pièce ;
- Mise en place de films sur les fenêtres afin de diminuer les UV mais également la chaleur dans les pièces de vie des enfants, tout en laissant pénétrer la lumière ;
- Mise en place d'un potager ;

- Etc...

Cela tout en permettant :

- Que l'enfant s'épanouisse dans un environnement sain ;
- Encourager et développer des pratiques éco-responsables pour tout un chacun ;
- Privilégier une alimentation équilibrée, locale, de saison, moins carnée et biologique ;
- Développer des actions d'informations et d'accompagnement du personnel sur les thématiques environnementales ;
- Déployer des actions de sensibilisation des enfants et des familles à la protection de l'environnement et encourager la participation de l'ensemble des parties prenantes à s'impliquer dans mon projet de transition écologique ;
- ...

Nous avons été sélectionné dans le cadre d'un plan stratégique des produits locaux de 2024-2027 autour d'une série de projets sur la thématique de l'autonomie alimentaire du territoire.

Un des projets propose plus particulièrement aux collectivités (écoles, crèches, maisons de repos etc) de mettre en place des actions pilotes pour proposer plus de produits locaux dans leur offre de repas ou collations.

2.2. La santé au sein de la crèche

Nous bénéficions également du passage d'un médecin travaillant avec l'ONE, à raison de quatre visites par an. Ces consultations, organisées au sein de la crèche, concernent la santé globale et préventive de votre enfant. Elles permettent d'assurer le lien entre la santé de l'enfant et sa vie quotidienne en collectivité.

Ces consultations sont réalisées par le Dr Julie Riquet, qui consulte dans son cabinet privé à Baisy-Thy et reçoit également à la maison médicale de Vieux-Genappe. La réalisation de quatre consultations est obligatoire pour chaque enfant sur l'ensemble de sa période d'accueil.



Le carnet ONE est indispensable à l'accueil de l'enfant. Celui-ci doit impérativement se trouver au sein de la crèche (dans son casier, son sac ou tout autre endroit prévu à cet effet) et être accessible à l'ensemble du personnel encadrant.

Un certificat médical d'entrée doit être remis avant l'entrée en crèche. Ce document peut toutefois être transmis au plus tard le premier jour effectif de la période de familiarisation. Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être accueilli au sein de la structure.

Les parents veillent à ce que les vaccinations de leur enfant soient effectuées en temps et en heure, conformément aux recommandations de l'ONE. Il est possible de faire réaliser les vaccinations au sein de la crèche, uniquement sur demande préalable et sous réserve de la réception d'une autorisation parentale écrite.

Enfin, aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sans la remise préalable d'une prescription médicale établie par le médecin traitant ou le pédiatre, mentionnant clairement le nom du médicament, la posologie exacte, ainsi que la date de début et de fin du traitement.

2.3. Nos Petites règles

Bijoux : Les bijoux sont strictement interdits en crèche. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Doudou/tétine : Lors de l'accueil, les plus grands sont invités à ranger leurs tétines dans un bac, ils la retrouveront à la sieste. Il peut s'il en a besoin, garder son doudou. Les attaches tétines ainsi que les doudous trop grands sont proscrits. Un organisateur de doudous est présent en section, ils peuvent au besoin, aller le ranger.



Interaction/sociabilisation : Nous laissons les enfants s'exprimer dans le respect de chacun et de la façon la plus respectueuse.

3. Les espaces et l'environnement des enfants

3.1. Nos différents espaces

- Le parking :

Celui-ci est situé à l'arrière du bâtiment, permettant un stationnement aisé, ce qui permet de ne pas devoir stationner le long de la chaussée, ce qui est formellement interdit et surtout très dangereux. Il est préférable de se stationner en marche avant, ce qui permet d'avoir une vue sur les éventuels enfants qui circuleraient sur le chemin.

- Le hall d'entrée :

L'espace d'accueil est équipé de porte-manteaux accessibles aux enfants ainsi que d'une table à langer afin de faciliter le déshabillage. Chaque enfant dispose de son propre casier. Afin de préserver l'intimité de chacun, nous demandons qu'une seule famille entre dans l'espace d'accueil à la fois.

Les arrivées sont possibles dès 7h15 et se terminent à 9h30. Les départs s'effectuent à partir de 15h30.

À partir de 9h, les parents dont les enfants sont accueillis en section bébés sont invités à aller directement les déposer ou les récupérer dans la section, en empruntant les escaliers, et ce avant 16h45.

- Les espaces de soins :

- La section des "moyens/grands" : dispose d'un plan de change, d'un petit WC et d'un petit évier, qui offre une vue d'ensemble de la section à la puéricultrice, lui permettant de garder une vue globale sur sa section.

La section des "bébés" dispose également d'un plan de change situé à l'écart de l'espace de vie. Une ouverture a été créée afin de faciliter et de sécuriser la surveillance par la puéricultrice, tout en permettant de bénéficier d'un espace de change équipé d'un évier.

Chaque enfant dispose également d'un casier personnel, situé dans les plans de change ainsi qu'à l'étage.

- **Les espaces repos :**

- Une chambre au rez-de chaussée est entièrement dédiée aux moyens, proche de la section des moyens-grands.
- Une autre chambre à l'étage, est quant à elle accueille tous les enfants de la section des bébés.

Les chambres disposent de babyphones utilisés aux besoins. Chaque enfant dispose de son propre lit. La literie est changée une fois par semaine.

Dans la section des plus grands, des lits-hamacs sont mis à disposition pour favoriser un temps de repos, sans obligation de sieste. Les enfants qui ne désirent pas dormir sont invités à rejoindre le coin calme de la véranda afin de lire ou de se détendre.

- **Les espaces de jeux/repas :**

- Les jeux intérieurs et les repas se donnent dans la même pièce dont l'agencement est prédéfini par les puéricultrices, elle peut également changer de place en fonction de la réorganisation de la pièce.
- Les jeux d'extérieurs se font dans le jardin à l'avant de la maison et à l'arrière. Le jardin est divisé en deux parties, clôturé et fermé par des barrières. (*vélos 3 roues, maisonnette, toboggan,... sont à disposition des enfants.*)



- **L'espace préparation des repas :**

Cet espace est INTERDIT aux enfants et est délimité par une barrière de sécurité.

- **L'espace allaitement :**

Le hall de sieste est mis en place pour accueillir une maman voulant allaiter son bébé. Cet espace leur est réservé et conseillé. Cela évite que vous restiez dans un brouhaha et préserve votre intimité avec votre enfant.

- **Les différentes sections :**

- **La section des moyens-grands** est située en face du hall d'entrée, ce qui favorise un accueil chaleureux et accessible. Placée à proximité de la cuisine, elle permet également à la puéricultrice de garder une vue d'ensemble sur les enfants. Le chauffage au sol offre un confort supplémentaire en permettant aux enfants de circuler librement sans risquer d'avoir froid aux pieds ou aux mains.
- **La section des bébés**, située à l'étage, est accessible aux parents uniquement entre 9h et 16h45.
- **En début et en fin de journée**, lorsque le nombre d'enfants le permet, ceux-ci sont regroupés dans la section du rez-de-chaussée. Nous bénéficions également d'une grande véranda, lumineuse et ouverte sur l'extérieur, qui nous permet de profiter pleinement du jardin dès que le temps le permet (jeux, repas, etc.).
- **Les passages de section** sont décidés lors des réunions mensuelles de l'équipe. Ils ne se font pas en fonction d'une tranche d'âge stricte, mais en tenant compte du rythme et de l'évolution de chaque enfant. Une familiarisation de passage en section est donc mise en place. Cette familiarisation permet à l'enfant de passer progressivement dans la nouvelle section en douceur, tout en conservant des

repères sécurisants. Elle vise à transférer les liens affectifs vers la nouvelle équipe et à tester les moments clés de la journée (activités, soins, repas, sieste). L'observation attentive de la fatigue, de l'autonomie et des réactions émotionnelles permet d'adapter le rythme si nécessaire. Ce passage se fait en collaboration avec les parents, afin de garantir une transition rassurante et respectueuse des besoins de chaque enfant.



- **Les arrivées et les départs :**

- **Les arrivées :** Lors de votre arrivée à la crèche, une puéricultrice vous accueillera et vous demandera comment s'est déroulée la soirée et la nuit de votre enfant. Pour les plus petits, elle vous demandera aussi l'heure du dernier biberon qui sera pris en compte pour le prochain. Nous demandons aux parents d'enlever manteaux, chaussures, ... Des portes manteaux et des casiers se situent dans le hall. Les puéricultrices vous appelleront maman/papa, ce qui permet à l'enfant de ne pas se perdre auditivement. Et permet également à l'équipe de rester neutre.
- **Les départs :** Nous demandons aux parents lors de l'inscription de remplir une fiche avec les membres de la famille susceptible de venir chercher l'enfant. Lors de l'accueil, si ce n'est pas vous qui venez chercher votre enfant, informez en la puéricultrice, afin qu'elle en fasse part à ses collègues. Aucun enfant ne pourra partir avec une personne de moins de 18 ans, ni à une personne dont l'état ne favorise pas le retour en toute sécurité. Si vous le souhaitez, un carnet de communication peut être mis en route, ce carnet décrira les informations de la journée comme les repas, les siestes, ...

- **L'autonomie**

La crèche encourage pleinement l'autonomie des enfants. De nombreux jeux, activités et temps libres sont mis à leur disposition afin qu'ils puissent évoluer à leur rythme, selon leurs envies et dans un environnement adapté. Les puéricultrices proposent également des activités plus structurées, auxquelles la participation reste toujours libre.

Des sanitaires adaptés, comprenant des WC et un petit évier, sont accessibles aux enfants. L'évier, conçu comme un outil du quotidien, est utilisé de manière encadrée et responsable, sous la vigilance des puéricultrices.

- La section des bébés est située à l'étage, elle est fournie de tapis, de jouets, de mobiles, laissant aussi libres mouvements aux enfants qui commencent à ramper.
- La section des moyens-grands est une section ouverte, lumineuse, avec divers jouets, petite cuisine avec dinette, maisonnette, modules de psychomotricité.



La puéricultrice assure une rotation des bacs de jeux en fonction des envies des enfants et de l'intérêt du groupe. Une activité est proposée aux alentours de 9h30–10h, lorsque tous les enfants ont été accueillis. Comme mentionné précédemment, cette activité n'est jamais obligatoire : des jeux restent en permanence à la disposition des enfants afin de respecter leur rythme et leurs choix.

Avant le dîner, les jeux sont rangés afin de favoriser un temps calme après le repas. Ce moment permet aux enfants de se détendre et de faciliter la digestion, notamment à travers la lecture d'histoires.

La puéricultrice met tout en œuvre pour encourager l'autonomie de chaque enfant. Lors des temps de rangement, la participation du groupe est sollicitée. De même, pendant le change, l'enfant est encouragé à participer selon ses capacités, par exemple en retirant ses chaussettes ou son pantalon.

Les différents espaces évoluent selon les besoins du groupe, des enfants, ... Tout en maintenant la sécurité de chacun.

3.2. L'hygiène

L'ensemble de l'équipe veillera attentivement au bien-être et à l'hygiène de votre enfant tout au long de la journée. Un lavage des mains et du visage avant chaque repas mais également lorsque le besoin se fait sentir.



Nous veillerons également à ce que votre enfant évolue dans un environnement propre.

Nettoyage des locaux : Les locaux sont entretenus quotidiennement et après chaque activité (repas, bricolages, départ, ...).

Nettoyage du matériel :

- Le matériel est nettoyé quotidiennement.
- La literie est changée et nettoyée une fois par semaine, voire plus si nécessaire.
- Les essuies mains et les bavoirs sont mis en machine tous les jours.

4. L'accueil des enfants et sa famille

4.1. L'inscription de votre enfant

Nous vous proposerons une visite de la crèche en fin de journée, pour ne pas perturber la journée des enfants et pouvoir également voir les chambres, qui en journée sont généralement occupées.

Nous prendrons ensuite le temps d'avoir un échange et de pouvoir répondre à toutes vos questions.



Si après cela, vous êtes intéressé par un contrat au sein de notre structure, vous pouvez nous contacter et nous prendrons rendez-vous pour la signature du contrat.

Quand le contrat est signé par la direction et que nous avons réceptionné l'avance forfaitaire, l'inscription sera finie.

4.2. La familiarisation

→ La familiarisation en début d'accueil

Un mois avant l'entrée effective de votre enfant à la crèche, nous prenons contact avec vous afin d'organiser la période de familiarisation. Ce moment nous permet de reprendre les informations nécessaires, de préciser les documents à fournir et de répondre à l'ensemble de vos questions.

La période de familiarisation a pour objectif d'accompagner progressivement l'enfant dans sa transition de la maison vers la collectivité, en sécurisant ses repères affectifs. Elle permet de découvrir les différents temps de la journée (jeux, repas, sieste, soins) tout en observant son autonomie, sa fatigue et son adaptation émotionnelle. La présence ponctuelle du parent favorise un sentiment de sécurité et une adaptation en douceur au groupe.

Nous prenons en compte les besoins de votre enfant, et nous avancerons avec lui, à son rythme.

La familiarisation s'organise sur une période de 10 jours, décidée en amont avec les parents, afin que l'enfant s'habitue progressivement à son nouvel environnement et puisse prendre ses repères en toute sérénité.



Semaine 1 – Avec le parent (temps courts, observation et échanges) – Non facturable

Jour 1 – Lundi (30')

10h00 – 10h30 : Présence du parent et de l'enfant en section, découverte de l'espace et de l'équipe.

Jour 2 – Mardi (1h)

10h00 – 11h00 : Temps de jeux libres avec le parent, échanges avec le professionnel référent.

Jour 3 – Mercredi (1h)

14h00 – 15h00 : Participation à un temps calme ou à une activité, toujours en présence du parent.

Jour 4 – Jeudi (1h30)

14h00 – 15h30 : Temps en section avec le parent, observation des interactions avec les autres enfants.

Jour 5 – Vendredi (2h)

10h00 – 12h00 : Matinée élargie avec le parent, incluant jeux et transition vers le repas (sans le vivre).

Semaine 2 – Sans le parent (présence progressive de l'enfant) - Facturable

Jour 6 – Lundi (1h30)

10h00 – 11h30 : Présence de l'enfant seul en section.

Jour 7 – Mardi (2h)

9h30 – 11h30 : Matinée sans le parent, avec activité et temps collectif.

Jour 8 – Mercredi (2h30)

9h30 – 12h00 : Matinée élargie, retour avant le repas ou juste au début.

Jour 9 – Jeudi (5h00)

9h30 – 14h30 : Matinée + repas, retour avant ou après un court temps de repos.

Jour 10 – Vendredi (6h30)

9h30 – 16h00 : Journée quasi complète incluant repas et sieste.

➔ La familiarisation au passage de section

Objectifs spécifiques :

- Transférer les repères affectifs vers la nouvelle équipe.
- Tester les temps clés de la journée.
- Observer la fatigue et l'autonomie.
- Sécuriser la séparation avec la section bébé.

Semaine de familiarisation allégée :

Jour 1 – Matinée courte intégrée (45 minutes à 1 heure)

L'enfant est accueilli directement en section moyens/grands. Des jeux libres sont proposés, suivis d'un temps collectif. La présence d'un adulte repère de la section bébé est possible au début. L'enfant retourne ensuite en section bébé avant l'apparition de la fatigue.

Objectif : permettre une entrée officielle mais courte.

Jour 2 – Matinée élargie (1h30 à 2h)

Accueil en section moyens/grands. Les activités comprennent des jeux et une activité structurée. L'enfant participe au change et au passage aux toilettes avec l'équipe des moyens/grands. Il retourne ensuite en section bébé avant le repas.

Objectif : tester les soins et les interactions avec la nouvelle équipe.

Jour 3 – Repas avec le groupe

Matinée complète en section moyens/grands, avec repas collectif (sans obligation de manger). Après le repas, l'enfant retourne en section bébé pour la sieste.

Objectif : vivre un temps fort sécurisant avec le groupe.

Jour 4 – Repas et sieste test

Matinée et repas en section moyens/grands. La sieste est proposée dans la nouvelle section si l'enfant est prêt, avec possibilité de revenir en section bébé en cas de difficulté.

Objectif : valider la capacité de l'enfant à se poser dans un nouvel environnement.

Jour 5 – Journée complète

L'enfant passe la journée entière en section moyens/grands, participant à tous les temps de vie avec la nouvelle équipe. Une observation fine de la fatigue et de l'émotionnel est réalisée.

Chaque enfant étant unique, la période de familiarisation pourra être adaptée si nécessaire, toujours en concertation avec les parents et l'équipe.

4.3. La fin de l'accueil

L'enfant peut se rendre à l'école maternelle à partir de deux ans et demi, cela n'est néanmoins pas une obligation, nous accueillons vos enfants jusqu'à l'entrée à l'école.

C'est pour cela que le jour de départ est discuté avec les parents et l'équipe. Les puéricultrices discutent du départ avec l'enfant et le groupe pour préparer aux mieux la fin de crèche.

5. Le quotidien à la crèche

5.1. Une journée type

Dès leur arrivée dans la section, les enfants ont accès à des activités libres, régulièrement renouvelées. Une rotation des activités est organisée dès que l'intérêt des enfants diminue.

7h15	Début des accueils chez Les Petits Matelots
9h30	Les puéricultrices prennent places dans leurs sections respectives et mettent également en place des activités. Aucune obligation d'y participer. Les enfants ne voulant pas, peuvent jouer librement en section.
10h00	Lever de sieste pour certains, et activité libre ou dirigée pour les autres Dès que le temps le permet, les portes vers le jardin sont ouvertes
10h45/11h	La section des moyens et des grands sont invités tour à tour au lavage des mains A midi, le repas est proposé en self-service, les grands mangent autour d'une table, ils reçoivent chacun une assiette individuelle et un verre d'eau. Pour les moyens, ils sont installés en chaise haute à la hauteur de la puéricultrice, les enfants ne demandant pas d'aide mangent seules, les autres sont aidés par la puéricultrice
11h50/12h15	Les enfants vont s'installer sur le tapis avec leurs doudous et leurs tétines, des livres sont à leurs dispositions
12h15	Nous installons les enfants dans leurs lits
14h00/15h30	Lever de sieste, nous changeons les enfants, les habillons et nous servons le goûter. Pour ceux qui dorment encore, ils le recevront lorsqu'ils seront réveillés.
16h30	Signifie les premiers départs, nous laissons les enfants jouer librement jusqu'à l'arrivée des parents

- 18h35** Dernière limite afin de reprendre les enfants, ce qui permet à la puéricultrice de fermer les portes à l'heure dite, 18h45 et de pouvoir rejoindre sa famille dans les temps
- 18h45** Fermeture des portes

5.2. Les repas et les horaires

L'allaitement : L'allaitement à la demande est le bienvenu au sein de la crèche. Si vous souhaitez allaiter sur place, un espace confortable est mis à votre disposition à l'étage, équipé d'un fauteuil et d'une tenture pour préserver votre intimité et vous offrir un moment calme avec votre enfant. Si vous préférez tirer votre lait, il vous suffit d'indiquer le nom de votre enfant et la date sur le contenant. Le lait sera conservé au frais puis réchauffé au bain-marie au moment du repas.

Le lait en poudre : Nous vous demandons d'apporter une nouvelle boîte non ouverte afin de contrôler sa date de consommation. Nous ne disposons pas de lait en poudre dans le milieu d'accueil car il existe tellement de marques différentes que cela nous serait impossible. Le lait en poudre sera préparé par les puéricultrices lorsque l'enfant en réclame le besoin.

Le repas de midi (10h45/11h30): Un menu est établi chaque mois, et nous suivons vos recommandations en termes d'alimentation (*tout en respectant les règles ONE – Voir Brochure « Chouette, on passe à table »*). Un suivi au niveau de ses habitudes, allergies, vous sera demandé régulièrement par l'ensemble de l'équipe afin de mettre à jour nos dossiers, ainsi que la préparation des repas. Le repas de midi sera donné via un self-service en section avec l'aide de la puéricultrice.



Pour les plus petits, les repas sont proposés séparément. Chaque enfant est installé dans la position la plus adaptée à son âge et à ses besoins, en respectant autant que possible les habitudes de la maison.

Pour les plus grands, les enfants sont invités à se servir eux-mêmes. Ils prennent une assiette et se servent en féculents, légumes et viande, sous le regard attentif et bienveillant de la puéricultrice, qui les accompagne si nécessaire. Ils s'installent ensuite à table, où un verre d'eau est déjà à disposition. La cuisinière prévoit une réserve afin de pouvoir resservir les féculents et les légumes autant de fois que nécessaire.

Le goûter (14h30 et 15h), est proposé sous forme de libre-service et se compose d'un féculent, d'une panade, d'un fruit et d'un yaourt. Les enfants boivent uniquement de l'eau ; un biberon ou un gobelet reste à leur disposition tout au long de la journée. Si un enfant dort plus longtemps, son goûter lui sera donné à son réveil.

Les menus sont élaborés dans le respect des saisons. Nous nous approvisionnons notamment à la « Ferme aux Légumes », située à proximité de la crèche. Les repas peuvent être adaptés en fonction des origines culturelles, des allergies ou de besoins spécifiques.

Si un enfant n'apprécie pas un aliment, il n'est jamais contraint de terminer son assiette ; nous l'encourageons simplement à goûter, dans le respect de son rythme et de ses préférences.

Il est important que votre enfant prenne son petit déjeuner avant de le déposer le matin. Aucuns compléments tels que biscottes, pain, biscuits, ... ne sera donné avant le dîner ou après le goûter.



- **Les anniversaires** : Vous êtes invités à fournir le gâteau simple sans crème ou autre agrément. Si votre enfant a une allergie à un composant, il est important de nous le communiquer.

Les quantités servies en crèche sont fixées selon les normes établies et ne peuvent être modifiées à la demande. Elles restent soumises au contrôle de la conseillère santé de l'ONE. La crèche applique le cahier des charges « Chouette, on passe à table » (2025, ONE).

Nous comprenons que notre plage horaire étant très large, pose soucis à votre enfant dès le dépassement de 18h, nous estimons que le souper étant un repas important socialement et nutriment parlant, que celui-ci soit pris en famille et à la maison afin de maintenir un rythme quotidien.

5.3. Les siestes

Dans la mesure du possible, nous respectons le rythme des enfants, surtout chez les tout-petits.

La sieste matinale est proposée à la majorité des tout-petits, pour une durée de 1 à 2 heures en fonction des besoins de chacun. Chaque enfant possède un lit individuel, et ses effets personnels tels que doudou et tétine peuvent rester sur place.

Lorsque l'enfant commence à manger solide, nous instaurons, dans la mesure du possible, une heure de sieste fixe à partir de midi, il n'y a pas d'heure de réveil imposé.



Lors du passage au lit-hamac, la sieste se déroulant en section, nous vous proposons d'apporter une petite couverture style plaid, peu chaude. Celle-ci permettra à l'enfant de se couvrir et de se rassurer grâce à un élément apporté de la maison, favorisant ainsi l'endormissement.

5.4. Les soins

Nous effectuons plusieurs tours de change durant la journée, mais également à des heures bien précises. Un casier au nom de votre enfant comprenant ses langes est placé dans les différents espaces de soins suivant son groupe. Nous effectuons tous les soins en verbalisant ce que nous allons faire et restons attentifs à ses besoins. La prise de température s'effectue lorsque nous repérons un comportement inhabituel chez votre enfant (fatigue, joues rouges, pleurs, ...).

La prise de température rectale est effectuée uniquement si nous la jugeons nécessaire, car elle est la plus fiable. Lorsque la température dépasse 38,5 °C, l'enfant est déshabillé pendant 30 minutes. Si, au terme de ce délai, la température ne diminue pas, les parents sont contactés.

Si vous le désirez, nous donnerons à votre enfant du paracétamol, que nous mentionnerons dans son dossier et selon le protocole mis en place en collaboration avec l'ONE, vous serez invités à venir chercher votre enfant. (*Réglementation ONE*)

Nous vous demandons de suivre le protocole de santé ci-annexé. Un certificat n'est pas un passe-droit, le respect du tableau d'éviction et du protocole de température étant notre ligne de conduite.

Un enfant malade préfère se trouver dans un endroit calme et rassurant, que dans un endroit bruyant avec pleins d'autres enfants.

5.5. L'acquisition à la propreté

L'acquisition de la propreté doit se faire à la demande et au rythme de l'enfant, et non à l'initiative du parent. Il s'agit avant tout d'un apprentissage progressif. Nous pouvons accompagner et soutenir l'enfant dans cette démarche, mais nous ne pouvons en aucun cas l'y contraindre, au risque de provoquer un blocage. Cet apprentissage repose donc sur le désir et la maturité de l'enfant lui-même.

Afin de vous informer et de vous accompagner au mieux, nous vous invitons à consulter la brochure de l'ONE :

https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PARENTS/brochures/Lange-au-petit-pot-acc.pdf



6. Les activités et les temps forts

6.1. Les activités

Lorsque votre enfant joue, cela lui permet de se développer et d'apprendre. Nous vous demandons que votre enfant soit habillé de façon adaptée à la météo. Une paire de bottes et une veste peuvent rester dans son casier pour plus de facilité

L'espace jeux

Chaque groupe d'enfant dispose d'un espace bien déterminé qui évolue sans arrêt tout au long de l'accueil. Nous mettons tout à disposition des enfants. Un chauffage au sol a été installé afin d'éviter les radiateurs. Des barrières de sécurité sont mises en place dans les ouvertures. Avec la collaboration des pompiers, plusieurs dispositifs ont été mis en place dans les espaces jeux.

Activités libres

Les activités libres se déroulant dans l'espace d'accueil de l'enfant, sous forme de caisses de jeux mis en place par la puéricultrice. Une tournée des caisses de jeux se fait durant la journée, et ce en fonction de l'observation de la puéricultrice. Toujours sous l'œil attentif et bienveillant de la professionnelle, des modules de psychomotricité sont mis en place pour qu'ils puissent découvrir et apprendre en toute sécurité.





Activités proposées

Tous les mois, une réunion est organisée avec l'ensemble de l'équipe afin de discuter et projeter des activités en fonction des saisons, des fêtes à venir. Les activités sont mises en place par les puéricultrices qui font des recherches de leurs côtés pour pouvoir faire découvrir ou redécouvrir à l'enfant des matières, textures, parfums, ... et ainsi apprendre tout en jouant et s'amusant.

Les activités proposées ne sont pas toujours manuelles, elles peuvent également être des rondes de chants, lectures, marionnettes, ...

Une fois par mois, une conteuse nommée Alessandra, responsable de la bibliothèque « Helaba » à Genappe, intervient au sein de la crèche à raison. Elle apporte sa valise et son univers imaginaire afin de proposer aux enfants, petits et grands, des séances de découverte et d'éveil à la lecture.



Lors de toutes activités qu'elles soient proposées ou libres, les puéricultrices restent dans l'observation des enfants présents dans la section et ce même si elles sont assises au sol à les regarder.



6.2. Les jours de fêtes

On n'en parle pas assez, mais les journées de fêtes sont particulièrement intéressantes, que ce soit pour les enfants, pour les parents et pour le personnel.

Nous organisons différents types de journées, de moments. Les deux grands moments sont la fête de St Nicolas et la Fancy Fair, moments d'échanges, de rigolades, ... Une auberge espagnole est alors mise en place, ce moment se déroule en soirée au sein de la crèche. Ce qui nous permet de séparer l'année en deux moments. Et de profiter d'un moment hors du temps, avec les parents, ainsi que les parents entre eux.



La photographie "Manon" se présente généralement vers le mois de mai et d'octobre qui permet également un échange avec les parents.



7. Les informations pratiques

7.1. Les tarifs

Les tarifs, vous sont communiqués lors de la prise de contact par téléphone et confirmés lors de la signature du contrat. Ils sont facturés de manière mensuelle et forfaitaire, une indexation est faite en chaque début d'année. Nous fonctionnons uniquement sur base de réserves, nous ne fournissons aucun matériel de soins. Le forfait comprend la nourriture, l'accueil de l'enfant, et la majeure partie du matériel/fourniture pour les activités.